

LES ACTIVITÉS DE DÉCEMBRE 2024 ET JANVIER 2025

COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE HARKIS (CNIH)



LG 57-114 R28/AuteurInconnu/ECPAD

« La réparation des préjudices subis par les Harkis et la transmission de leur mémoire sont essentielles. Il est impératif que les Harkis et leurs descendants trouvent pleinement leur place dans notre récit national, et que nous œuvrions ensemble à la construction d'une mémoire apaisée, prenant en compte le vécu de chacun. Car, comme l'écrivait Albert Camus dans sa quatrième lettre à un ami allemand, « le bonheur est la plus grande des conquêtes, celle que l'on fait contre le destin qui nous est imposé » : celle que nous ferons ensemble pour aider les Harkis à sublimer leurs blessures, celle, en définitive, que les Harkis feront contre leur destin tragique et singulier »

Extrait du discours de Françoise Dumas, présidente de la Commission, à l'occasion des vœux de la CNIH pour 2025.

06 FÉVRIER

**VOEUX DE LA CNIH ET
LANCEMENT DU PRIX
GÉNÉRAL FRANÇOIS MEYER
POUR 2025**



@ YvesMalenfer/Matignon

Le jeudi 6 février 2025 se sont tenus les vœux de la CNIH pour l'année 2025

Ce jeudi 6 février, à l'invitation de la présidente de la CNIH Françoise Dumas, étaient organisés les vœux de la CNIH pour l'année 2025. La ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, Mme Patricia Mirallès, était présente. À cette occasion, les candidatures pour le prix Général François Meyer 2025 ont été déclarées ouvertes.

Après avoir salué le travail des membres de la commission et des agents de l'ONaCVG en charge de l'instruction des dossiers, la présidente a réaffirmé son engagement pour la cause des Harkis, et a rappelé les perspectives de travail de la CNIH, au service de la réparation des préjudices subis par les Harkis. Enfin, elle a rappelé par des paroles fortes l'importance de sa mission, et sa volonté de servir pour un an de plus la cause de la réparation des préjudices subis par les Harkis :



@ YvesMalenfer/Matignon

La ministre Patricia Mirallès s'exprime à l'occasion des vœux de la CNIH

« L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis. Comme vous le savez, le contexte politique de ces derniers mois n'a pas aidé à la remise de notre rapport annuel d'activité. L'impatience de celles et ceux qui attendent une réponse est plus que légitime. Sa remise constituera évidemment notre toute première priorité pour 2025 »

Extrait du discours de la présidente à l'occasion des vœux de la CNIH pour 2025

CANDIDATEZ POUR LE PRIX GÉNÉRAL FRANÇOIS MEYER 2025



@ YvesMalenfer/Matignon

Les candidatures pour le prix Général François Meyer 2025 sont ouvertes

À l'occasion des vœux de la CNIH, la présidente Françoise Dumas a annoncé que le prix Général François Meyer était reconduit pour l'année 2025. Ce prix vise à récompenser une ou plusieurs productions artistiques ou académiques sur le sujet des Harkis, quelle que soit leur nature.

Les candidatures pour le prix 2025 sont donc ouvertes. Il faut :

- Avoir créé ou avoir participé à la création d'une production intellectuelle et/ou artistique portant sur le sujet des Harkis ;
- Transmettre votre candidature à l'adresse email suivante : commissionnationaleharkis@pm.gouv.fr . Elle doit contenir **au minimum une biographie de l'auteur et une présentation de l'œuvre candidate** ;
- Une seule œuvre par candidat sera acceptée ;
- Les candidatures sont ouvertes du **06 février** au **16 mai 2025**.

La remise du prix Général François Meyer aura lieu aux alentours de la journée nationale d'hommage aux Harkis, le 25 septembre.

La CNIH souhaite bonne chance à tous les candidats !

06 FÉVRIER

COMMISSION DE RÉPARATION



@ RobertPoncet/CNIH

La première commission plénière de réparation de l'année 2025 s'est tenue le jeudi 06 février.

Le jeudi 6 février 2025, s'est tenue la première commission plénière de réparation de l'année 2025. La CNIH a ainsi pu valider les dossiers récemment instruits par l'ONaCVG.

Près de **1 600** dossiers ont été présentés à la CNIH lors de cette commission, et plus de **1 100** dossiers ont reçu une issue favorable, pour un montant cumulé de plus de **8 000 000 €**. De plus, près de 300 recours gracieux ont été présentés.

Cela porte le nombre total de dossiers présentés en commission depuis la création de la CNIH à près de **25 000**, dont plus de **20 000** ont reçu une issue favorable. Plus de **18 000** personnes ont déjà été indemnisées. Cela représente un total de plus de **160 000 000 €** versés au titre de la réparation.

31 DÉCEMBRE 2024

DÉCISION N° 475968 DU CONSEIL D'ÉTAT



@ ConseilD'Etat

Le mardi 31 décembre 2024, le Conseil d'État s'est prononcé dans une affaire concernant le rapport d'activité 2022-2023 de la CNIH

Le 15 juillet 2023, un recours pour excès de pouvoir avait été introduit contre le rapport d'activité 2022-2023 de la CNIH. Les requérants visaient notamment les pages 49 à 57 du rapport, détaillant la méthodologie de l'expertise historique de la Commission ainsi que ses premiers résultats. Étaient aussi ciblées les annexes 1 et 4, contenant respectivement les détails de l'analyse historique par site et un état des lieux de la perception des Harkis dans le monde universitaire algérien.

Dans sa décision, le Conseil d'État conclut à l'irrecevabilité de la requête, jugeant que le rapport ne présente « qu'un caractère préparatoire à l'adoption d'un éventuel décret ». À ce titre, « le rapport attaqué n'a pas le caractère d'acte susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ». Le Conseil d'État précise qu'il en va de même pour l'annexe 4 « qui est l'analyse d'une historienne, directrice de recherche au centre national de la recherche scientifique (CNRS) et qui ne traduit aucune prise de position de la CNIH ».

LA CNIH RECHERCHE DES ÉLÉMENTS SUR CERTAINS SITES DANS LE CADRE DE SON EXPERTISE HISTORIQUE



@ InesRagot/CNIH

Dans le cadre de son expertise historique, la CNIH fait appel à toutes personnes qui disposeraient d'information sur plusieurs sites

La loi du 23 février 2022 qui crée la CNIH lui donne pour mission de vérifier l'exhaustivité de la liste des structures d'accueil et d'hébergement de Harkis, fixée par décret, qui ouvre droit à la réparation.

Dans le cadre de cette mission, les historiens de la Commission se rendent fréquemment aux archives, à la recherche d'informations sur des sites où ont résidé des Harkis et qui ne figurent pas dans le décret. Ce travail a permis l'an dernier la reconnaissance de 45 sites supplémentaires, en plus des 89 sites initialement reconnus.

Cependant, dans certains cas, la consultation des différents fonds d'archive (municipaux, départementaux et nationaux) n'a pas permis à nos historiens de pouvoir se prononcer : les éléments retrouvés sont imprécis, voir inexistants.

Les sites en question sont :

- Le domaine de **Bourdichou à Alet-les-Bains (11)** ;
- Le domaine de **Coussergues à Alet-les-Bains (11)** ;
- Le domaine de **Bordelongue (aujourd'hui Domaine de l'Aigle) à Roquetaillade (11)** ;
- La "ferme" de la propriété forestière à **Chalabre (11)** ;
- Les baraquements de la rue du maréchal **Galliéni à Rouen (76)** ;
- Le boulevard de **Vaugirard à Paris (75)**.

C'est pourquoi la CNIH fait appel à toute personne qui serait en possession de documents sur ces sites, quelle que soit leur nature (courriers administratifs, articles de journaux, photos, plans...).

Vous pouvez transmettre vos éléments à l'adresse courriel suivante : commissionnationaleharkis@pm.gouv.fr